Image not found or type unknown

INDEMNITEES APRES LICENCIEMENT

Par **BOTTEREAU**, le **25/11/2010** à **17:51**

Bonjour,

Mon licenciement conventionné a était accepté par direction du travail et je me demande si je vais avoir un délais de carence ou pas pour les allocations assedic, car mon contrat a pris fin le 19 novembre, j'ai fais mon inscription a pole emploi mais n'ai qu'un rdv le 13 décembre es ce qu'il y a un délais de carrence pour le versement des droits lors d'un licenciement conventionné ou pas ???
merci de votre réponse car mon employeur m'a dit que non mais les gens disent autre chose je ne sais plus quoi penser
merci d'avance pour votre réponse sincère

Par **Paul PERUISSET**, le **25/11/2010** à **17:57**

Bonsoir,

Il y a un délai de différé de 7 jours puis le délai de carence correspondant aux CP restants, comme pour tout licenciement.

Cordialement,
Paul PERUISSET

Par **P.M.**, le **25/11/2010** à **19:12**

Bonjour,
Une précision quand même, ce n'est vraisemblablement pas un "licenciement conventionné", ce qui n'existe pas mais plutôt une rupture conventionnelle...

Par **Paul PERUISSET**, le **25/11/2010** à **20:16**

Bonsoir,

C'est ce j'avais en réalité rectifié d'office.

Cdt,
Paul PERUISSET

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés